

Le Centre Territorial de Santé s'engage à trouver une solution pour chaque patient



Le Centre Territorial de Santé s'engage à trouver une solution pour chaque patient

Judi 30 mars, avait lieu au Centre Territorial de Santé une rencontre-bilan afin de faire le point sur la situation du Centre en présence de **Jérôme Samalens**, Vice-Président du Conseil Départemental référent de la lutte contre la désertification médicale, **Julie Ribet**, directrice du Centre Départemental de Santé, de **Barbara Neto**, maire et présidente de la communauté de communes, des médecins salariés, **Philippe Buffet**, **Laurence Sittler**, **Dominique Deshaies**, **Jean-Claude Brenier** étant absent appelé sur une urgence.



Pour rappel, le **Centre Territorial de Santé de Vic-Fezensac** a ouvert ses portes dans les locaux de la maison de santé en **septembre 2022** après celui de Fleurance qui a ouvert au printemps 2022 et juste avant celui de Plaisance.

Le Conseil Départemental du Gers a ainsi anticipé le départ des médecins libéraux vicois : en effet, le secteur comptait 8 médecins généralistes il y a encore quelques années.

Aujourd'hui, c'est une cohabitation libéral / public qui se met au service de la population, avec 4 médecins généralistes salariés par le Conseil Départemental (soit 3,2 équivalents temps plein) qui interviennent en complément de la médecine libérale assurée par un médecin, le docteur Annick Péré.

Le Département a choisi de réaliser un bilan à Vic-Fezensac car la situation tant pour les patients que pour le personnel est difficile.

En effet, même si le centre a assuré 5000 consultations depuis son ouverture, la demande est exponentielle et elle ne peut être absorbée par un temps médical inférieur à celui proposé par les médecins libéraux il y a encore quelques mois.

De plus, il est toujours plus compliqué d'absorber une nouvelle patientèle : quand on accueille un nouveau patient, il faut prendre le temps pour pouvoir le suivre dans la durée si l'on devient son médecin référent.

A ce sujet, le département souhaite rappeler qu'il a pris l'engagement de ne laisser aucun patient sans médecin référent.

Même si administrativement, **c'est le Centre Territorial de Santé qui est le médecin référent**, le patient sera systématiquement dirigé vers le médecin de son choix quand cela sera possible.

Comme le souligne Julie Ribet, même si l'on peut entendre la frustration de la patientèle, il faut aussi qu'elle fasse preuve de compréhension et qu'elle prenne conscience de la chance d'avoir sur place un Centre Territorial de Santé.

Le bassin de Vic compte 12 000 habitants et, contrairement à d'autres centres, on ne trouve pas de médecins libéraux dans les alentours de Vic-Fezensac qui pourraient compléter l'offre.

Elle insiste surtout sur les efforts pour apporter une solution à chaque demande.

Pour absorber au mieux la totalité des demandes du bassin de vie de 12 000 habitants, le Centre Territorial de Santé organise **des plages de soins non programmées** pour répondre aux urgences.

C'est ainsi qu'on peut se rendre tous les matins sans rendez-vous au Centre pour une situation de relative urgence bien entendu.

D'autre part, on propose aux patients d'aller sur d'autres centres quand ce n'est pas possible sur leur centre de bassin de vie.

Un logiciel unique permet la consultation du dossier médical du patient.

Enfin, Le Département continue ses démarches de recrutement grâce aux deux dispositifs de santé que sont le Centre Départemental de Santé et #DITES32, afin d'attirer des médecins sur les secteurs en grande difficulté et répondre à l'urgence locale.

Quant à la difficulté souvent évoquée par les patients rencontrée lors de la prise de rendez-vous téléphonique, il faut savoir que 3 lignes téléphoniques sont dédiées à la prise de rendez-vous plus un télésecrétariat.

Malgré cela, la demande est telle que les lignes sont souvent saturées.

Département, communauté de communes, mairie, tout le monde est conscient de la difficulté de se faire soigner sur le territoire mais tout est mis en œuvre pour essayer d'améliorer la situation.

Face aux difficultés rencontrées, la patientèle doit faire preuve de compréhension et d'acceptation et garder à l'esprit que l'ambition du Conseil Départemental est de ne laisser aucun patient sans médecin et qu'une solution est systématiquement recherchée pour chaque patient.